

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze, le dix-sept février à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint Martin sur le Pré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jacques JESSON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Philippe BROCHET, Jean-François WALSHOFER, Laurence JACQUET, Bernadette CASTELHANO, Jocelyne HERMANT, Michel HATTAT, Dorinda DA SILVA SANTOS AZEVEDO, Frédéric SAINZ, Marie CARTEL, Marc JOUREAU, Florence CACHARD.

Absents ayant donné procuration :

Eveline HATTAT ayant donné pouvoir à Jacques JESSON.

Nathalie ARNOULD ayant donné pouvoir à Laurence JACQUET.

Stéphane MAYET ayant donné pouvoir à Jean-Philippe BROCHET.

Absent excusé : -

Secrétaire de séance : Marc JOUREAU

Date de convocation : 11 février 2015

## N°2015-07 : Tarifs de l'eau

Michel HATTAT présente à l'assemblée le rapport du budget de l'eau.

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de l'eau en date du 11 février 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **d'appliquer** pour la facturation 2015 les tarifs suivants :
  - Prix de la consommation de l'eau à **1.409 le m3**
  - Redevance Prélèvement ressource en eau à **0.0844 € le m3**
  - Tarif pour la location des compteurs :

Diamètre compteur	Tarif compteur
15 mm	6.00 €
20 mm	6,60 €
25 mm	7,30 €
30 mm	7,90 €

## **N°2015-08 : Achat de la propriété SCI GERU, rue du Moulin**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21, et L.2241-1 à L.2241-7,

Considérant l'intérêt pour la collectivité de procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées AB 443, 444, 447, 448 et 450 de 6552 m2, sises rue du Moulin pour constituer une réserve foncière afin d'aménager le Centre Bourg.

Vu l'avis du service des Domaines en date du 19 novembre 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide, à l'unanimité des membres votants,**

- D'acquérir les parcelles AB 443, 444, 447, et 448 de 3231 m2, sises 1 rue du Moulin au prix de 371 000 € HT et la parcelle AB 450 de 3321 m2, sise 4 rue du Moulin au prix de 381 000 € HT, soit un total de 752000 HT, soit 902400 TTC,
- Dit que ces propriétés sont acquises en vue de réaliser le projet mentionné ci-dessus,
- Désigne Maître GRIMOD, à RETHEL (Ardennes), pour établir l'acte authentique,
- Autorise le Maire, ou à défaut le 1<sup>er</sup> adjoint, à signer l'acte à intervenir,
- Dit que la dépense sera inscrite sur le budget principal 2015,
- Donne au Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

## **N°2015-09 : Prise en charge des frais engagés par la SCI GERU pour la propriété rue du Moulin**

Le Maire informe le conseil municipal que la SCI GERU a engagé des frais pour les parcelles cadastrées AB 443, 444, 447, 448 et 450 de 6552 m2 que la commune va acquérir. En conséquence, la SCI GERU demande que ses frais soient repris par la commune.

Le détail des frais est le suivant :

### **Frais engagés sur les parcelles AB 443, 444, 447 et 448**

Relevé topographique des parcelles	1 521,00 €
Redevance archéologie préventive	3 167,00 €
Suppression des branchements	1 909,00 €
Démolitions bâtiments et mur de clôture	21 000,00 €
TOTAL HT	27 597,00 €
TVA 20 %	5 519,40 €
TOTAL TTC	<b>33 116,40 €</b>

### **Frais engagés sur la parcelle AB 450**

Etude de faisabilité pour la RPA	4 800,00 €
Relevé topographique des parcelles	973,00 €
Redevance archéologie préventive	3 244,00 €
Suppression des branchements	2 386,00 €
Démolitions bâtiments et mur de clôture	24 000,00 €
TOTAL HT	35 403,00 €
TVA 20 %	7 080,60 €
TOTAL TTC	<b>42 483,60 €</b>

Total des frais : 63000 € HT, soit **75600 € TTC.**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21, et L.2241-1 à L.2241-7,

Considérant que la commune aurait dû engager ses frais après l'acquisition de ces terrains,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide, à l'unanimité des membres votants,**

- De prendre à charge les frais mentionnés ci-dessus qui feront l'objet d'une facture de la part de la SCI GERU,
- Autorise le Maire, ou à défaut le 1<sup>er</sup> adjoint, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,
- Dit que la dépense sera inscrite sur le budget principal 2015,
- Donne au Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

## Questions diverses

- **Demande de subvention**

Madame Bernadette CASTELHANO informe qu'une étudiante a sollicité une subvention pour financer un voyage au Canada d'une durée de 2 mois pendant les vacances d'été qui aura pour objectif le développement durable et la préservation de l'environnement, la découverte du pays et l'amélioration de ses connaissances linguistiques.

Elle rappelle que des subventions ont été déjà attribuées à des étudiants dans le cadre d'une action humanitaire.

Les membres de la commission des finances, à l'unanimité, ont décidé de proposer au conseil municipal :

- ne pas attribuer de subvention à cette étudiante vu que ce voyage ne rentre pas dans une action humanitaire,

- proposer à cette étudiante un emploi d'été au sein de la commune de Saint Martin sur le Pré dans les conditions prévues, c'est-à-dire avoir 18 ans et détenir le permis de conduire.

Après discussion, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent ces décisions.

- Information sur l'extension de la maison des jeunes : Honoraires de l'architecte.

## Informations

- Information sur l'avancement des travaux concernant les nouveaux services techniques, rue des Grands Champs.
- Information sur la destination de la 3<sup>ème</sup> cellule commerciale, route de Louvois : Installation d'un traiteur.
- Monsieur Marc JOUREAU demande que le délai de paiement pour les factures cantine-garderie soit revu (délai plus important).
- Messieurs Jacques JESSON et Jean-François WALSHOFER et Madame Eveline HATTAT ont déjeuné au restaurant scolaire : Signature de Chartre de bonnes conduites pour le restaurant scolaire réalisée par les enfants en collaboration avec l'animateur Jean-François GAUTHIER et constat du bon déroulement du service au restaurant scolaire et du comportement des enfants.
- Compte rendu de l'exposition des orchidées des 13,14 et 15 février 2015 : Une réussite pour les organisateurs. Ceux-ci ont remercié les élus pour leur implication et les agents des services techniques pour la réalisation du décor.
- Classement du terrain synthétique en classe S6.
- 1 tonne 2 de sel ont été utilisées dans les bacs mis à la disposition des habitants de Saint Martin sur le Pré.
- Date à retenir : le dimanche 1<sup>er</sup> mars 2015 pour la bourse militaire.
- Remerciements des aînés à la municipalité pour le colis de Noël et repas du 18 janvier 2015.
- Faire-part de naissance de M. et Mme Nicolas HEMET.
- Madame Dorinda DA SILVA demande si un parc à skate serait envisageable derrière la maison des jeunes. Monsieur Jacques JESSON rappelle qu'un tel équipement a déjà été implanté à cet endroit et que celui-ci a été dégradé.  
Il informe qu'un parc à skate est en projet au jard à Châlons-en-Champagne.

**Prochain conseil le lundi 16 mars 2015**

**Séance levée à 21 heures 10.**